



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
16 janvier 2008
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 octobre 2007, à 10 h 30.

Président : M. Vidouris (Vice-Président) (Grèce)

Sommaire

Point 35 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-55308 (F)



En l'absence de M. Mohamad (Soudan), M. Vidouris (Grèce), Vice-Président, assume la Présidence.

La séance est ouverte à 10 h 55.

Point 35 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/62/21 et 205)

1. **M^{me} Loo** (Singapour) dit que l'un des défis qui se présentent au Département de l'information consiste à exploiter et gérer les nouveaux médias et innombrables moyens de communication non traditionnels qu'ont fait naître les technologies numériques récentes, révolutionnant la communication et permettant de s'adresser à un public mondial, et notamment aux jeunes, de façon inédite. Sans abandonner les moyens de communication conventionnels, le Département a de fait commencé à étendre son rayonnement en développant et en modernisant régulièrement son site Web.

2. La communication que permettent les technologies avancées n'a cependant pas que des avantages. La rapidité n'est pas nécessairement garante d'exactitude et étant donné la grande quantité d'informations que l'on trouve sur Internet, il est difficile de différencier ce qui est exact de ce qui ne l'est pas. Les nouveaux médias ont la possibilité d'éclairer et d'informer mais aussi de semer la confusion et de tromper. Comme tout autre organe d'information, l'Organisation des Nations Unies devra s'attacher avec le plus grand soin à préserver sa crédibilité en garantissant la fiabilité des informations qu'elle diffuse. Son message doit être clair, bien présenté et actualisé.

3. La communication n'est cependant pas une science; il faut savoir tenir compte des perceptions et réactions du public. Au fil des ans, le Département a étendu son champ d'action, ses activités et son rayonnement; il gère maintenant des programmes radiophoniques et télévisés, ainsi que des publications imprimées et en ligne. Il doit continuer à exploiter les nouvelles technologies de communication pour faire passer son message.

4. **M^{me} Núñez Mordoche** (Cuba) dit que le fossé technologique entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser et que les médias sont monopolisés par un petit nombre de compagnies multinationales. Il est de plus en plus important d'établir un nouvel ordre mondial dans le domaine de l'information car les médias des pays industrialisés déforment souvent les nouvelles et

les événements qui se produisent dans les pays en développement. Ces derniers devraient faire l'objet d'un traitement à part dans le système d'information des Nations Unies et les centres d'information des Nations Unies devraient s'employer davantage à diffuser une information objective, en tenant compte des besoins du public cible. Il convient en particulier de continuer à promouvoir les médias audiovisuels, et notamment la radio, pour informer les habitants analphabètes des pays du Sud. Cuba a mis en place un programme d'alphabétisation ayant pour nom "Yo sí puedo", qui fait appel à des outils audiovisuels et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour élargir l'impact et l'efficacité de supports pédagogiques.

5. La délégation cubaine souhaite de nouveau dénoncer les émissions radiophoniques et télévisées dont se sert le Gouvernement des États-Unis pour diffuser auprès de la population cubaine des informations faussées et une propagande trompeuse. Ces émissions sont contraires au droit international et aux procédures de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Pendant l'exercice fiscal 2007, le Congrès a approuvé l'allocation de 36 millions de dollars à de telles émissions et le Gouvernement a porté le nombre d'émissions de un à six après-midi par semaine; bon nombre d'entre elles sont diffusées depuis Miami, en violation des lois des États-Unis sur la radiodiffusion. Les stations situées aux États-Unis diffusent chaque semaine à Cuba plus de 2 073 heures d'émissions radiophoniques et télévisées, sur 31 fréquences différentes. Sur les 22 stations qui diffusent des émissions subversives contre Cuba, 14 émettent directement en direction de ce pays; trois appartiennent au Gouvernement des États-Unis. Certaines pourraient avoir des liens avec des terroristes vivant sur le territoire des États-Unis. En condamnant ces actes d'agression, la délégation cubaine affirme de nouveau qu'il appartient exclusivement à Cuba et non au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de choisir le type d'information que souhaite recevoir le peuple cubain.

6. **M. Martínez** (République dominicaine), s'exprimant au nom des pays membres du Groupe de Rio, déclare apprécier l'action que mène le Département de l'information pour faire mieux connaître les activités de l'ONU et les questions dont elle traite.

7. Le Département s'est associé avec profit à d'autres organes de l'ONU en vue de diffuser à plus grande échelle une information fiable. La collaboration étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix a contribué à familiariser le public avec les diverses missions. Le Groupe de Rio se félicite notamment que des informations soient diffusées sur le caractère multidimensionnel du maintien de la paix dans tous les pays, et en particulier les pays fournisseurs de contingents.

8. En tant que divisions stratégiques du Département de l'information, les centres d'information des Nations Unies répartis de par le monde mènent une action de plus en plus importante en diffusant de l'information à plus grande échelle et également auprès des personnes handicapées; cela devrait rester une priorité.

9. Le Département s'efforce de faire un usage équilibré des six langues officielles sur le site Web de l'ONU; mais il faut redoubler d'efforts afin de remédier au déséquilibre actuel. L'information, y compris les communiqués de presse, doit être diffusée dans toutes les langues officielles. En outre, le message de l'ONU aurait un plus grand rayonnement s'il était diffusé dans autant de langues que possible. Le Groupe de Rio appuie à cet égard la proposition formulée au paragraphe 57 du projet de résolution B figurant dans le rapport du Comité de l'information (A/62/21).

10. Afin de diffuser efficacement le message de l'ONU, il convient de continuer à utiliser les moyens de communication conventionnels, qui sont souvent les seules sources d'information dans les pays en développement. Les émissions radiophoniques en particulier devraient être diffusées dans autant de langues que possible, y compris en portugais; et il faut recruter davantage de personnel originaire des pays en développement, qui connaisse ses propres peuple, culture et langue. Au lieu de quantifier le coût du multilinguisme à l'ONU, l'objectif devrait être de réorganiser la structure et les effectifs chargés de diffuser l'information de façon à refléter la diversité de l'univers linguistique des six langues officielles. Face à la révolution technologique, il est nécessaire que toute organisation internationale soit dotée de personnes capables de s'exprimer dans les principales langues du monde et l'ONU doit s'adapter à cette nouvelle réalité.

11. **M. Farhane** (Maroc) fait observer qu'à l'ère de la mondialisation, la diffusion en temps opportun de

l'information est devenue une nécessité et un défi que l'Organisation est appelée à relever pour faire connaître ses activités ou entrer en relation avec les populations du monde. Le Département de l'information devrait accroître encore ses efforts pour mettre en valeur l'importance des débats au sein de l'Organisation et leur impact sur la vie des populations. Il devrait également s'efforcer de renforcer et d'améliorer la collaboration avec ses centres d'information dans le monde, les autres départements de l'ONU et le réseau des organisations de la société civile oeuvrant dans le domaine de l'information.

12. Les centres d'information des Nations Unies contribuent pour beaucoup à la libre circulation de l'information dans les pays en développement, où l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est restreint. Lors de la restructuration du réseau de centres d'information, la situation de chaque centre devrait être prise en compte.

13. Le Département devrait également accorder plus d'attention à la situation des pays en développement, notamment ceux qui se trouvent en Afrique, afin de les informer de la façon la plus adéquate des activités des Nations Unies. Il ne peut compter seulement sur Internet mais doit également faire usage des moyens traditionnels de communication pour communiquer en direction des zones les plus éloignées. De même, toutes les informations diffusées par le Département doivent l'être dans toutes les langues officielles, dans un esprit de parité et pour que le public puisse y accéder. Le site Web de l'Organisation pourrait en outre être optimisé par la mise en place d'une structure permettant d'évaluer si les informations publiées répondent aux attentes des internautes et améliorent le rayonnement de l'ONU dans le monde. Il serait louable que l'ONU puisse vulgariser son message auprès des peuples de la planète afin de rendre plus compréhensibles des thèmes aussi complexes que les changements climatiques, la lutte contre le VIH/sida, les objectifs du Millénaire pour le développement et la lutte contre le terrorisme. L'ONU devrait à cette fin diffuser de l'information de manière aussi équitable, impartiale, efficiente et opportune que possible. Il va sans dire que les communiqués de presse relatifs aux réunions des divers organes de l'ONU devraient toujours être rédigés avec objectivité et que les versions en différentes langues devraient concorder.

14. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit qu'afin de renforcer à l'échelle internationale l'appui

apporté aux activités de l'Organisation, le Département devrait fournir à tous des informations exactes, complètes, actuelles et pertinentes. Il importe que le Département renforce son infrastructure technologique en vue d'améliorer ses activités dans des secteurs qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Il est regrettable que certains pays industrialisés essaient de monopoliser les médias afin de déformer des faits et événements se rapportant à des pays en développement qui ne sont pas considérés comme des alliés. Dans ces conditions, le Département devrait organiser un séminaire visant à remédier aux iniquités en ce qui concerne les médias du monde.

15. Les centres d'information des Nations Unies contribuent de façon décisive à mobiliser l'opinion publique et pourraient aider l'Organisation dans ses activités de communication à condition d'être équipés de moyens de communication modernes. Il serait donc intéressant de savoir quelles mesures ont été prises afin de moderniser les centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement. Soulignant l'importance de la diffusion d'information en langues locales, l'orateur dit qu'il faudrait créer des pages Web et diffuser des émissions radiophoniques dans ces langues. La délégation iranienne apprécie l'importance que le Département attache à l'évaluation et propose d'examiner l'efficacité des centres. En outre, parce que la liberté d'expression s'accompagne de la responsabilité de respecter la diversité culturelle, le Département devrait jouer un rôle de premier plan en favorisant le respect de toutes les cultures, religions et civilisations.

16. La délégation iranienne prie le Secrétaire général de continuer à promouvoir le Programme mondial pour le dialogue entre civilisations afin de renforcer l'entente entre nations et serait reconnaissante d'être tenue informée des initiatives du Secrétariat visant à promouvoir le Programme. Elle demande au Département d'accroître le nombre de participants au programme annuel de formation du personnel des médias audiovisuels et des journalistes des pays en développement et de poursuivre son programme annuel organisé à l'intention des journalistes palestiniens.

17. **M. Belinga Eboutou** (Cameroun) dit que le point de l'ordre du jour à l'examen revêt tout son intérêt dans un monde où l'information se transmet rapidement. Les idées ainsi transmises peuvent renforcer le sentiment de solidarité ou causer des dissensions et les idées des cultures et sociétés

disposant des plus importants moyens de communication sont à cet égard avantagées. Il est regrettable que ces idées soient souvent porteuses d'a priori qui mènent à l'intolérance et à l'incompréhension mutuelle. À titre d'exemple, le traitement que certains médias font de l'Afrique tend à la « sinistrose ». Comme le Président camerounais l'a dit cette année, l'image de l'Afrique généralement véhiculée est celle d'une Afrique en proie à d'interminables conflits et à d'innombrables fléaux. Cette caricature tend à occulter une autre réalité, celle d'une Afrique plus stable et attractive, résolue à relever les défis du développement.

18. Les médias sont de puissants leviers de circulation culturelle et peuvent affaiblir, voire détruire, des repères culturels ou des sociétés entières. Tout en dénigrant certaines cultures, les médias survalorisent d'autres schémas culturels. En 1999, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a constaté que la société mondiale de l'information conduisait à la marginalisation de la plupart des pays, une ligne de partage apparaissant entre pays « info riches » et pays « info pauvres ». Par exemple, avec seulement 19 % de la population mondiale, les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) comptent 90 % des usagers d'Internet.

19. Si rien n'est fait, la bataille des pays cherchant à participer à la société de l'information, et des pays africains en particulier, s'avérera périlleuse et peut-être même perdue d'avance. L'orateur demande donc que soit mis en œuvre les résolutions adoptées à l'issue du Sommet mondial sur la société de l'information dans le but de combler la fracture numérique. Il témoigne à cet égard sa gratitude à l'endroit du Département de l'information, qui ne ménage aucun effort afin que la société de l'information soit véritablement mondiale et ouverte à tous.

20. Le Département devrait continuer à informer à titre prioritaire la communauté internationale du développement économique et social de l'Afrique et des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle incomparable en diffusant des informations sur l'Organisation. S'il convient d'évaluer la situation des centres au cas par cas, l'orateur rappelle que le programme de rationalisation des travaux de l'Organisation ne doit pas porter préjudice au Centre

de Yaoundé, dont l'action en direction des pays francophones de la région revêt une importance particulière. Ce centre devrait en fait être renforcé.

21. **M^{me} Miyoshi** (Japon) dit qu'il est significatif que les participants au récent séminaire international des médias sur la paix, organisé par le Département de l'information et le Ministère des affaires étrangères du Japon, soient convenus de l'importance de maintenir un dialogue entre la Palestine et Israël. La délégation japonaise apprécie les efforts déployés par le Département pour sensibiliser la population aux changements climatiques et aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'encourage à poursuivre ces efforts. Elle se félicite également de la volonté politique exprimée par les dirigeants de divers pays lors de la récente réunion de haut niveau sur les changements climatiques et note qu'il est maintenant temps d'agir. Les États Membres doivent coopérer avec le Département afin de promouvoir la protection et la mise en valeur de l'environnement.

22. En coopération avec diverses organisations non gouvernementales, le Gouvernement japonais a organisé une série de réunions publiques sur la réforme de l'ONU dans le but de favoriser un échange de vues avec la société civile. En 2008, il accueillera la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, car il importe que l'Afrique parvienne à la paix et à la prospérité. En dernier lieu, la délégation japonaise exprime de nouveau son soutien au Département et le prie de tirer pleinement parti des centres d'information des Nations Unies.

23. **M. Kanaan** (Observateur de la Palestine) dit que le Département de l'information joue un rôle crucial en portant diverses questions à l'attention du monde entier. L'orateur souligne l'importance du programme spécial d'information sur la question de Palestine, notamment du séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, récemment tenu à Tokyo sur la question consistant à amener de nouveau les Israéliens et les Palestiniens à chercher un règlement politique global et durable.

24. Il espère que le Département de l'information poursuivra le programme de bourses octroyées à des journalistes à la mémoire de Reham Al-Farra mais indique que, alors même que le Comité examine le rôle des médias dans la promotion du dialogue israélo-palestinien, Israël continue d'empêcher des journalistes de participer aux programmes de formation médiatique

du Département. Israël a interdit à trois Palestiniens de se rendre au consulat des États-Unis à Jérusalem pour obtenir des visas, en arguant qu'aucune personne de moins de 35 ans n'avait le droit de quitter Gaza. Les autorités israéliennes continuent également de faire obstacle à l'application de l'alinéa *d* du paragraphe 3 de la résolution 61/24 de l'Assemblée générale dans lequel il est demandé au Département d'organiser et d'aider à organiser, à l'intention des journalistes, des missions d'information dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

25. La délégation palestinienne apprécie les efforts du Département visant à mieux faire connaître dans le monde les questions palestiniennes et le prie de consacrer une plus grande attention au dialogue entre civilisations, notamment à la suite des récentes diffamations de l'Islam et du prophète publiées par certains médias occidentaux. L'orateur loue l'action que mène le Département en vue de mieux faire connaître les activités de l'ONU, notamment au sein des établissements universitaires, entre autres grâce à des partenariats avec des réseaux audiovisuels internationaux et à *La Chronique de l'ONU*.

26. **M. Nay Win** (Myanmar) dit que, à l'âge de l'information moderne, les pays en développement ont de plus en plus besoin de maîtriser les techniques d'information et de communication pour leur développement et se heurtent à un manque de moyens et d'infrastructure. Le Myanmar se félicite donc de l'approche stratégique suivie par le Département de l'information, qui contribuera à combler le fossé numérique entre pays industrialisés et pays en développement.

27. Il est regrettable que certaines puissances essaient d'exploiter ce fossé et d'imposer leur volonté à de plus faibles membres de la communauté mondiale, en particulier en ne mettant en avant que les aspects négatifs des pays en développement et en passant sous silence les efforts que ceux-ci déploient afin d'améliorer la qualité de vie de leur population. L'orateur souligne à cet égard le rôle important que jouent les centres d'information des Nations Unies de par le monde : ils sensibilisent la population aux idéaux de l'Organisation, favorisent l'adhésion à son action et constituent également de précieuses sources de connaissances et d'apprentissage pour les élèves et étudiants.

28. En dernier lieu, l'orateur souligne la nécessité, dans un monde en proie aux conflits armés, à l'intolérance religieuse et aux effets des changements climatiques, d'aider les jeunes à accepter la diversité et la coexistence pacifique. Il demande à cette fin au Département de promouvoir, par ses activités de communication, la compréhension de différentes cultures et civilisations.

29. **M. Elsherbini** (Égypte) dit que, étant donné l'importance croissante des technologies de l'information et de la communication, il est vital que l'ONU favorise la coopération internationale dans le domaine de l'information et de la communication, dans le but de réduire le fossé qui existe entre pays en matière d'information et de contribuer à développer l'infrastructure médiatique des pays en développement. Le Département de l'information a à cet égard un rôle particulièrement important à jouer en tant que porte-parole de l'Organisation, chargé de présenter celle-ci au monde extérieur sous un jour positif.

30. L'incapacité de l'ONU à régler des conflits de longue date a affecté la façon dont celle-ci est considérée par le public. Il est donc essentiel de mettre l'accent sur ce que l'ONU a accompli en ce qui concerne le maintien de la paix, la protection de l'environnement, la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et la protection des droits de l'homme.

31. S'agissant de la diffusion du message de l'ONU, la délégation égyptienne souligne l'importance du multilinguisme et de l'équilibre requis entre les six langues officielles de l'Organisation, condition indispensable à la diffusion de ce message auprès d'un public aussi large que possible.

32. L'Égypte prie également le Comité de l'information de continuer à mieux faire connaître la situation au Moyen-Orient, en fournissant une couverture médiatique objective qui aiderait à poursuivre les efforts visant à mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et à donner effet aux droits légitimes des Palestiniens et autres peuples arabes. L'Égypte a à cet égard apporté son soutien à des réunions telles que le séminaire annuel sur la paix au Moyen-Orient, organisé par le Comité de l'information. Les médias ont également une contribution importante à apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en sensibilisant la population mondiale à des questions

telles que la protection de l'environnement, l'éradication de la pauvreté et les droits des femmes et des enfants en Afrique.

33. En ce qui concerne le projet de rationalisation des centres d'information des Nations Unies, l'orateur souligne l'importance du dialogue entre l'Organisation et les pays bénéficiaires, compte tenu des circonstances propres à chaque région et de la nécessité d'exploiter au mieux les ressources disponibles afin de veiller à la poursuite des activités des centres. La délégation a pris note à cet égard de la proposition formulée dans le rapport du Secrétaire général (A/62/205) visant à renforcer la direction des centres d'information régionaux du Caire et de Mexico, ce qui leur permettrait d'apporter une assistance aux centres voisins en matière de planification stratégique et de programmes de travail.

34. En conclusion, l'orateur exprime l'espoir que l'ONU diffuse auprès des médias un message qui encourage le dialogue et l'entente entre les cultures, dissipe tout amalgame entre le terrorisme et la résistance armée légitime des peuples occupés et contribue à réduire le fossé qui existe en matière d'information entre le Nord et le Sud.

35. **M^{me} Zakharova** (Fédération de Russie) dit que l'interaction entre le Département de l'information et divers organismes des Nations Unies est un aspect essentiel de sa mission qui consiste à fournir des comptes rendus objectif et de qualité des activités de l'Organisation. La délégation russe se félicite à cette fin de l'approche stratégique énoncée par le Secrétaire général dans son rapport sur les questions relatives à l'information (A/62/205) et appuie les priorités thématiques définies en ce qui concerne l'action du Département, à savoir la paix et la sécurité, les changements climatiques, les objectifs du Millénaire pour le développement et les droits de l'homme.

36. Elle apporte également son soutien aux efforts de rationalisation des activités des centres d'information des Nations Unies, suivant la triple approche, et souligne la nécessité de diffuser l'information dans des langues locales et d'organiser des activités faisant intervenir des personnalités locales, avec la participation des médias locaux. Elle réaffirme en particulier la nécessité de traiter tous les centres d'information sur un pied d'égalité, en ce qui concerne par exemple les allocations budgétaires et les dotations en effectifs. Elle a le plaisir d'annoncer que le centre

d'information de Moscou effectue un travail utile, en faisant connaître l'action de l'Organisation non seulement dans la Fédération de Russie mais également dans d'autres pays de la Communauté d'États indépendants.

37. Le respect du principe du multilinguisme, notamment par la conception dans toutes les langues officielles d'émissions radiophoniques et de documents destinés au site Web, est un aspect important de l'action du Département. L'oratrice apprécie à cet égard les efforts déployés par le Département pour améliorer ses activités, notamment en utilisant davantage les langues officielles, en formant des partenariats avec des stations radio locales, nationales et régionales et en organisant des points de presse.

38. La délégation russe estime que, pour s'acquitter de sa principale mission, qui consiste à faire connaître l'action de l'ONU et à en améliorer l'image, le Département devrait s'employer en priorité à mettre en oeuvre les toutes dernières technologies de l'information, parallèlement aux médias conventionnels; à veiller à la parité des langues officielles de l'Organisation et à répondre aux comptes rendus erronés ou déformés des activités de l'ONU qui paraissent dans les médias. Si les comptes rendus fallacieux ne sont pas rapidement réfutés, bon nombre des activités du Département perdent tout leur sens.

39. Si les technologies modernes de l'information et de la communication créent de nombreuses nouvelles possibilités, il est inquiétant que l'accès à ces technologies soit très inégal et la délégation russe demande donc que des efforts soient faits pour veiller à ce que chacun puisse bénéficier sur un pied d'égalité de tous les avantages de la société mondiale de l'information.

40. En ce qui concerne la question prioritaire du dialogue entre civilisations, l'oratrice remarque que parce qu'elle compte parmi sa population de multiples religions et ethnies, la Fédération de Russie a appris que la coexistence des religions sur la base du respect mutuel et de valeurs universelles favorise la cohésion de la société et le développement de ses valeurs spirituelles. Elle est prête à faire part au Département des enseignements de l'expérience qu'elle a acquise à cet égard.

41. L'oratrice rappelle la tenue, début 2007, de la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'holocauste et fait observer que la

Fédération de Russie considère comme sacrée la mémoire des victimes du nazisme. Elle souligne ce faisant que la mémoire des victimes de la Deuxième Guerre mondiale est indissociable de celle de leurs libérateurs et déplore à cet égard la tendance croissante, dans de nombreux pays, à la glorification du nazisme et à la profanation de monuments érigés à la mémoire de ceux qui l'ont combattu.

42. **M^{me} Cato** (Philippines) fait part des condoléances de sa délégation au peuple pakistanais à la suite des attentats récents de Karachi et déplore également l'attentat de Manilles. Elle félicite le Département d'avoir fait connaître les réalisations de l'Organisation auprès d'un large et divers public et d'avoir suscité l'intérêt soutenu du public pour les grandes priorités thématiques de l'Organisation, y compris la paix et la sécurité, le changement climatique, les OMD et les droits de l'homme. Le Département a également élargi le rayonnement de l'Organisation à l'échelle mondiale en renforçant ses partenariats avec les États Membres, les organes de l'ONU et la société civile et utilise à bon escient les médias conventionnels ainsi que les technologies de l'information et de la communication et renforce ses liens avec les journalistes.

43. La délégation philippine prie instamment le Département de recourir aux médias grand public pour favoriser le dialogue entre civilisations et promouvoir la compréhension des diverses religions et cultures. Elle remercie le Département de promouvoir la coopération entre religions, notamment dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. En tant que pays fournisseur de contingents, les Philippines se félicitent des efforts déployés par le Département pour mettre en valeur les progrès réalisés par les forces de maintien de la paix, ainsi que les défis auxquels celles-ci se heurtent et se réjouissent de la poursuite de la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix. Le Département devrait étendre sa campagne d'information à autant de pays fournisseurs de contingents que possible en hommage à leur précieuse contribution au maintien de la paix.

44. **M. Sealy** (Trinité-et-Tobago), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), félicite le Comité de l'information d'avoir supervisé l'action du Département de l'information, qui a contribué de façon décisive à faire connaître les activités de l'Organisation et les défis qu'il lui faut

relever. Tout en étant favorable à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication pour atteindre un plus large public, l'orateur rappelle que pour la vaste majorité des populations d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, les moyens d'information les plus utiles sont la presse et les médias électroniques, notamment la radio. Il salue donc les efforts du Département visant à diffuser directement des émissions et des vidéos et reportages aux médias audiovisuels du monde entier, par satellite et par Internet.

45. Il convient de poursuivre le programme d'émissions destiné aux Caraïbes, qui se compose d'actualités quotidiennes et d'émissions d'informations hebdomadaires et mensuelles, diffusées dans toutes les îles des Caraïbes. Le Département devrait également rendre compte de la mesure dans laquelle les informations sur la décolonisation sont diffusées dans les territoires, y compris ceux qui sont membres associés de la Communauté des Caraïbes, et fournir aux centres d'information des Nations Unies de la région tous les moyens nécessaires à cette fin.

46. Les besoins en matière d'information des pays de la Communauté des Caraïbes sont gérés par le Centre d'information des Nations Unies pour les Caraïbes, situé à Port of Spain. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a pris en charge les frais de location du Centre, permettant ainsi à ce dernier de consacrer l'intégralité de son budget aux activités de sensibilisation et de communication. Il convient d'accorder dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 suffisamment de fonds pour moderniser les systèmes d'information et de communication du Centre et permettre au Directeur et au responsable national de l'information de se rendre dans les capitales de la région afin de former des partenariats avec les médias. Ces contacts sont absolument nécessaires si le Centre entend s'adresser à un plus grand public et diffuser rapidement de l'information sur les activités de l'Organisation. À cet égard, l'orateur déclare que le Secrétariat et les centres d'information devraient veiller à ce que la liste des dix histoires qu'il faut mieux faire connaître de par le monde et les articles des hauts fonctionnaires de l'ONU soient diffusés à plus grande échelle à l'échelle mondiale.

47. Le Département devrait davantage renforcer ses sources d'information dans les Caraïbes en nommant dans les bureaux du PNUD à Kingston et Bridgetown des fonctionnaires chargés de l'information sur le plan

national et devrait constamment réexaminer l'allocation de ressources aux centres d'information des pays en développement.

48. Le site Web du CyberSchoolBus est par exemple un important outil de communication en direction des élèves et des jeunes, tout comme le nouveau site Web éducatif consacré au désarmement et à la non-prolifération. Il convient cependant de mettre à jour les données statistiques de ce dernier relatives aux pays.

49. L'orateur se félicite de l'appui qu'a apporté le Département à l'exposition organisée cette année au Secrétariat pour commémorer le deux centième anniversaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Le Département devrait veiller à ce que le thème de l'esclavage soit traité de façon approfondie et avec tact dans le prochain numéro de *La Chronique de l'ONU*, qui aura pour thème la discrimination raciale.

50. En dernier lieu, l'orateur dit qu'une meilleure connaissance de l'action menée par l'Organisation dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix, du développement et des droits de l'homme se traduirait par une plus grande adhésion aux objectifs de l'Organisation. Le Département doit donc poursuivre ses activités dans le domaine de l'information.

La séance est levée à 12 h 45.